

# Journal officiel



Édité par la direction de l'information légale et administrative, le *Journal officiel* de la République française (*JORF*) contient les textes législatifs et réglementaires (lois, ordonnances, décrets, arrêtés...). Seuls les textes publiés dans le *Journal officiel* entrent en vigueur et ont une valeur juridique officielle.

Le *Journal officiel* publie également l'ensemble des annonces relatives aux associations ainsi que celles liées aux comptes annuels des associations et des organisations syndicales et professionnelles, sur l'hebdomadaire, *Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE)*.



## LE JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le *Journal officiel* publie les lois (dont ratification), arrêtés, décrets et décisions.

**La publication** : tous les jours du mardi au dimanche (sauf le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et les lendemains de jours fériés) sur Légifrance.



## LE JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS D'ENTREPRISE

Le *Journal officiel* publie les annonces relatives aux associations loi 1901, associations syndicales de propriétaires, fondations d'entreprise, fonds de dotation et fondations partenariales.

**La publication** : tous les mardis sur [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr).

## Chiffres-clés du JORF (2024)



**45**

millions de visites  
*(depuis Légifrance)*



**31 662**

textes publiés



**135 536**

abonnés au sommaire